



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

PROCES-VERBAL N°40

Réunion du mardi 23 mai 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

BONDY – PALAIS DES SPORTS – NNI 930109904

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S. le 10/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 1 signée par le propriétaire le 10/05/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- Attestation Administrative de Capacité

Remarque de la C.R.T.I.S. :

La superficie des vestiaires (12m²) ne permet un classement qu'en niveau FUTSAL 4. Un classement en niveau FUTSAL 1 nécessite des vestiaires d'une superficie minimale de 16m².

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 23/05/2023.

1.2. Confirmations de niveau de classement

ST OUEN L'AUMONE – STADE LUCIEN ESCUTARY – NNI 955720201

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 19/11/2022.

Installation visitée par M. LACOUR et M. PLASSART, membres de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 27/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 27/04/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- A.O.P.
- Rapport de visite
- Tests in situ du 11/04/2023

La Commission constate l'absence d'un plan côté de l'aire de jeu ainsi que d'un plan de masse.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 01/12/2032 et demande à la Mairie de lui transmettre les plans dès que ceux-ci auront été fait.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

AULNAY SOUS BOIS – STADE VELODROME 1 – NNI 930050101

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests instu et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

1.3. Changements de niveau de classement

LIMOURS – STADE VINCENT COUPET 2 – NNI 913380102

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Procès-Verbal de la C.D.T.I.S. de l'Essonne du 16/05/2023 et prononce le retrait de classement de cette installation.

LA GARENNE COLOMBES - COMPLEXE SPORTIF MANDELA 1 - NNI 920350101

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/12/2023.

Installation visitée par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S., le 27/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 12/05/2023 et des documents transmis :

- A.A.C.
- Rapport de visite

La C.R.T.I.S. constate la non-conformité majeure suivantes :

La zone d'une largeur de 2,50 m en périphérie de toute l'aire de jeu n'est pas respectée, elle est obligatoire (Art. 3.3 - Règlement Ed. 2021) :

- Présence d'une bordure en béton se trouvant à 2,40m de la ligne de touche côté bancs. La C.R.T.I.S. demande que cette bordure soit enlevée afin de respecter la distance de sécurité minimale règlementaire de 2,50m.
- Présence de regards du système d'arrosage à 1,90m de la ligne de touche. La C.R.T.I.S. demande aux faires recouvrir d'une moquette synthétique afin de garantir la sécurité des acteurs du jeu.

La C.R.T.I.S. constate ne pas être en possession d'un plan côté de l'aire de jeu ainsi que d'un plan côté des vestiaires.

En l'état actuel, la Commission ne peut prononcer de classement de cette installation et demande urgemment :

- La transmission d'un plan côté de l'aire de jeu et des vestiaires ;
- La levée des non-conformités citées ci-dessus ;

- Le tracé des zones techniques devant les bancs de touche ;
- un entretien des bancs de touche et de la pelouse soit fait afin de garantir une sécurité et une qualité de jeu optimale.

La Commission transmet à la ville et au club le rapport de visite listant toutes les non-conformités constatées.

LA GARENNE COLOMBES - COMPLEXE SPORTIF MANDELA 2 - NNI 920350102

Cette installation sportive est actuellement retirée du classement.

Installation visitée par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S., le 27/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 12/05/2023 et des documents transmis :

- A.A.C.
- Rapport de visite

La C.R.T.I.S. constate la non-conformité majeure suivante :

La zone d'une largeur de 2,50 m en périphérie de toute l'aire de jeu n'est pas respectée, elle est obligatoire (Art. 3.3 - Règlement Ed. 2021) :

- Présence d'une bordure en béton à 1m de la ligne de touche
- Présence d'un caniveau à 2,20m de la ligne de touche, qui peuvent être recouvert par une bande de gazon synthétique

Ainsi que de la non-conformité mineure suivante :

- Mauvaise implantation des poteaux de corners qui doivent être dans le tracé de la ligne.

La C.R.T.I.S. Constate aussi :

- Une usure très prononcée de la moquette synthétique.
- Un mauvais état des bancs de touche.
- L'absence de tracé des zones techniques.
- L'absence de tests insitu
- L'absence d'un plan côté de l'aire de jeu
- L'absence d'un plan côté des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le retrait de classement de cette installation et demande au gestionnaire de faire le nécessaire pour la levée des non-conformités et de lui transmettre un plan côté de l'aire de jeu et des vestiaires.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

EPINAY SUR ORGE – STADE DU BREUIL 1 – NNI 912160101

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 04/10/2020.

A la demande de la Mairie d'Epina y sur Orge, contrôle de l'éclairage effectué par M. GAUVIN, membre de la C.D.T.I.S. de l'Essonne, le 04/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement signée par le propriétaire le 24/04/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 153 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41.
- Facteur d'uniformité : 0.68.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 23/05/2027.

BONDY – STADE ROBERT GAZZI – NNI 930100101

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 23/03/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. de la Seine-Saint-Denis, le 16/05/2023.

A la demande de la Mairie de Bondy, la C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement signée par le propriétaire le 16/04/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 201 Lux
- Rapport Emin/Emaxi : 0.55.
- Facteur d'uniformité : 0.74.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 23/05/2027.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

SAVIGNY LE TEMPLE – STADE JEAN BOUIN – NNI 774450201

Reprise de dossier suite à une erreur sur le NNI ; il fallait lire 774450201 et non 774450102.

L'éclairage de cette installation sportive était classé EEntraînement jusqu'au 09/07/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un relamping en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable éclairage signé du propriétaire le 14/03/2023.
- Plan masse de l'aire de jeu : (dimensions de 100 m x 60 m) avec 4 mâts de 16 m équipés de 2 projecteurs LED 1700W
- Etude d'éclairage du 06/01/2023 de Céphée LED

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 152 lux
- Facteur d'uniformité : 0,77
- Emin/Emax : 0,65
- Rapport GR Max = 47

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

PUTEAUX – STADE LEON RABOT – NNI 920620101

Cette installation sportive est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 02/10/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une réfection du terrain synthétique pour un classement en niveau T3 SYN.

Dossier transmis à la F.F.F. Pour décision finale.

4. DIVERS